

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du : Vendredi 15 décembre 2023

CONVOCACTION

Date : 8 décembre 2023

Affichée le : 8 décembre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

Pouvoirs : 5

Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :
22 décembre 2023

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi quinze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. François RAMPON – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

M. Bruno DIONPouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN

M. François DELAISPouvoir à Mme Julita SALBERT

M. Thierry MALHERBEPouvoir à M. Rodolphe MIET

Mme Gaëlle DEMARSPouvoir à Mme Sophie GUILHAUME

Mme Cécile PIGNOL.....Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2023-12-11

OBJET : CONTRAT DE MISE À DISPOSITION ENTRE LA FÉDÉRATION APAJH, EN TANT QUE L'ESAT APAJH « LES ATELIERS GEORGES LAPIERRE », ET LA VILLE DE L'ISLE ADAM.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que la Ville accueille régulièrement des stagiaires provenant de l'ESAT APAJH « les ateliers Georges Lapierre » situé à Taverny dans le secteur des espaces verts.

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article R.344-16 du code de l'action sociale et des familles, l'ESAT peut mettre à la disposition d'une collectivité territoriale un travailleur handicapé pour favoriser l'épanouissement personnel et professionnel du travailleur et développer sa capacité d'emploi.

Considérant qu'il est proposé de conclure un contrat ayant pour objet la mise à disposition d'un travailleur handicapé de l'ESAT de Taverny au service des espaces verts de la Ville de l'Isle Adam.

Considérant que la personne sera affectée à raison de 35 heures par semaine au service des espaces verts.

Considérant que la convention sera conclue pour une durée de 1 an pour la période allant du 2 janvier 2024 au 31 décembre 2024, susceptible d'être reconduite.

Considérant que la mise à disposition est facturée directement par l'ESAT à la Ville à raison de 1 501,74€ par mois, somme qui comprend la rémunération reversée au travailleur handicapé, une provision pour les congés et des frais d'accompagnement.

Après avis de la Commission des Finances en date du 5 décembre 2023.
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

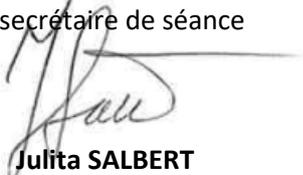
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** la conclusion d'une convention de mise à disposition d'un travailleur handicapé de l'ESAT APAJH au sein de la Ville.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,
Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT